



Rapport 2024 de Bleuets Mistassini sur les mesures de prévention et d'atténuation du risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement



Pour l'exercice financier se terminant au 31 juillet 2024

Version 01

Table des matières

Avant-propos	2
Structure, activité et chaînes d'approvisionnement	2
Politiques et processus de diligence raisonnable	3
Risques liés au travail forcé et au travail des enfants	5
Mesures correctives	6
Mesures correctives en cas de pertes de revenus	6
Formation	6
Évaluation de l'efficacité	6
Attestation.....	7

Avant-propos

Le présent rapport a été préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la « Loi ») et énonce les mesures prises par Bleuets Mistassini Ltée (« Bleuets Mistassini ») au cours de l'exercice financier 2024, afin de prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Lorsqu'elles sont utilisées dans le présent rapport, les expressions « travail forcé » et « travail des enfants » ont le sens qui leur est conféré par la Loi.

Ce rapport couvre la structure, les opérations et les chaînes d'approvisionnement des activités de Bleuets Mistassini pour l'exercice financier 2024, soit du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024. À moins d'indication contraire, les données apparaissant dans ce rapport sont à jour au 31 juillet 2024.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Fondée en 1989, Bleuets Mistassini se spécialise dans l'achat, la surgélation et la commercialisation de bleuets sauvages, tant conventionnels que biologiques. Située à Dolbeau-Mistassini, dans la région du Lac-Saint-Jean au Québec, l'entreprise emploie près de 50 personnes à l'année. À l'approche de la saison de récolte, quelque 70 travailleurs saisonniers – locaux et étrangers – viennent prêter main-forte aux opérations.

En 2018, Fruit d'Or Inc., entreprise du Centre-du-Québec reconnue pour la transformation de canneberges, devient actionnaire majoritaire de Bleuets Mistassini. Ce partenariat stratégique permet depuis à Bleuets Mistassini de bénéficier de l'expertise et du soutien des équipes de Fruit d'Or. Une intégration progressive de pratiques en responsabilité sociale et en développement durable est également prévue au cours des prochaines années.

Les bleuets sauvages surgelés de l'entreprise sont distribués dans plus de trente pays à travers le monde.

Bleuets Mistassini est propriétaire à part entière de Bleuets Nordic, une entité distincte spécialisée dans la transformation de bleuets déshydratés et infusés au moyen d'une ligne de production sophistiquée. Située à proximité immédiate de l'usine de Bleuets Mistassini, Bleuets Nordic transforme les bleuets congelés qui lui sont fournis en produits séchés, ensuite commercialisés à travers ses propres canaux de distribution ou par Fruit d'Or. Cette proximité géographique entre les deux installations favorise une logistique efficiente et simplifie le transport des matières premières.

Les principaux fournisseurs de Bleuets Mistassini sont des producteurs de bleuets sauvages situés pour la majorité à quelques kilomètres seulement du site, dans la région du Lac Saint-Jean ou pour les autres, sur la Côte-Nord du Québec et en Nouvelle-Écosse. Une fois récoltés chez les producteurs, les fruits sont transportés à l'usine de l'entreprise pour être surgelés. Parmi les autres principaux fournisseurs de Bleuets Mistassini figurent les fournisseurs d'énergie (hydro-électricité et gaz naturel) et d'emballages (Canada).

Politiques et processus de diligence raisonnable

Bleuets Mistassini s'engage à intégrer une conduite responsable dans l'ensemble de ses politiques et de ses systèmes de gestion. Bien que sa chaîne d'approvisionnement soit locale, principalement concentrée au Québec et généralement considérée comme présentant un faible risque en matière de violations des droits humains, l'entreprise est pleinement consciente que certains enjeux, tels que le travail des enfants, peuvent néanmoins être présents dans le secteur agricole, y compris dans la culture des bleuets. Bleuets Mistassini reconnaît l'importance de prévenir toute forme de travail forcé ou de travail des enfants et prend ces risques très au sérieux.

Consciente de ces risques, Bleuets Mistassini reconnaît l'importance de prévenir toute forme de travail forcé ou de travail des enfants et s'engage à agir de manière proactive pour les éviter. L'entreprise mettra donc en place des mesures concrètes visant à prévenir les risques au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Ces mesures incluront une veille réglementaire continue, la sensibilisation de ses producteurs-partenaires ainsi que la formation de ses employés aux principes du travail éthique et responsable.

La première action à être déployée sera l'adoption et la diffusion d'une déclaration officielle de responsabilité sociale. Cette déclaration réaffirmera l'engagement de l'entreprise à respecter les droits et libertés fondamentaux de la personne, tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme, incluant la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Bleuets Mistassini adhèrera également aux principes et droits fondamentaux énoncés par la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), aux principes du code de base de l'Ethical Trading Initiative (ETI) et aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies (ONU). La publication de cette déclaration permettra d'officialiser et de rendre public l'engagement de l'entreprise en matière de responsabilité sociale.

La deuxième action prévue est l'adoption d'un code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable, déjà en vigueur chez Fruit d'Or, l'actionnaire majoritaire de Bleuets Mistassini. Ce code définira clairement les attentes de l'entreprise à l'égard de ses partenaires, notamment en matière de :

- respect des droits humains;
- protection de l'environnement;
- éthique et intégrité dans les affaires.

Ce code inclura également une clause contractuelle autorisant Bleuets Mistassini à mettre fin à toute relation commerciale si un fournisseur est reconnu coupable de violations graves, en particulier en lien avec le travail forcé ou le travail des enfants.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Identification des risques dans ses propres activités :

Bleuets Mistassini envisage réaliser l'audit de commerce éthique SMETA (*Sedex Members Ethical Trade Audit*) au printemps 2026. La méthodologie d'audit développée par Sedex (*Supplier Ethical Data Exchange*), SMETA, est conçue pour évaluer la conformité d'une entreprise aux principes fondamentaux de l'*Ethical Trade Initiative* (ETI) ainsi qu'à la législation locale en vigueur. La version à quatre piliers de l'audit sera utilisée, couvrant les domaines suivants : normes du travail, santé et sécurité, environnement et éthique commerciale. Cet audit constitue également un outil essentiel pour évaluer, par un tiers indépendant, les risques liés au travail forcé et au travail des enfants au sein des activités de l'entreprise. Un cycle d'évaluation triennal est prévu pour maintenir un suivi rigoureux et démontrer les progrès réalisés dans le temps.

De plus, Bleuets Mistassini a lancé en 2024 la plateforme externe Alias, un outil sécurisé permettant aux employés de signaler, de manière totalement anonyme, toute situation préoccupante ou tout comportement non conforme. Cette initiative vise à favoriser un climat de transparence et de confiance, tout en consolidant une culture organisationnelle fondée sur l'éthique, la responsabilité et le respect des droits fondamentaux. Alias constitue un mécanisme de signalement essentiel pour prévenir, détecter et traiter rapidement toute situation pouvant compromettre l'intégrité des activités de l'entreprise.

L'entreprise estime que le risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses activités au Canada est faible. Tous les employés sont embauchés dans le strict respect des lois et règlements en vigueur et Bleuets Mistassini s'assure, par des vérifications appropriées, que chaque personne possède le droit légal de travailler et choisit de travailler de son plein gré. De plus, tous les employés bénéficient de la liberté d'adhérer à un syndicat ou à toute autre forme d'association représentative, conformément à leurs droits fondamentaux.

Identification des risques dans ses chaînes d'approvisionnement :

L'entreprise n'a pas identifié les parties de sa chaîne d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants au cours de l'exercice financier se terminant au 31 juillet 2024.

Mesures correctives

À ce jour, aucune mesure n'a dû être prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de Bleuets Mistassini.

Mesures correctives en cas de pertes de revenu

À ce jour, aucune mesure n'a dû être prise pour remédier aux pertes de revenus pour les familles les plus vulnérables engendrées par une mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités et de la chaîne d'approvisionnement de Bleuets Mistassini.

Formation

Au 31 juillet 2024, aucune formation concernant le travail forcé et le travail des enfants n'a été déployée au sein de Bleuets Mistassini. Toutefois, une formation sera offerte en septembre 2024 (année fiscale 2025) auprès d'employés de secteurs ciblés chez Fruit d'Or, lesquels travaillent en étroite collaboration avec les employés de chez Bleuets Mistassini, notamment le département des achats, de la qualité, des ressources humaines et du développement durable.

Évaluation de l'efficacité

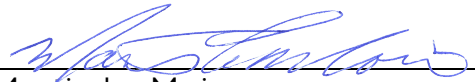
L'entreprise ne possède pas de politique et procédure pour évaluer son efficacité à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité en lien avec le présent rapport. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'atteste en ma capacité d'administrateur de Bleuets Mistassini Ltée pour et au nom du conseil d'administration de Bleuets Mistassini Ltée

J'ai le pouvoir de lier Bleuets Mistassini Ltée



Martin Le Moine

Président du Conseil d'administration de Bleuets Mistassini Ltée

Le 30 mai 2025